



VILLE DE LOUVIGNE DU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 035-213501620-20260430-2026_04_047-DE

REUNION DU 30 AVRIL 2026

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents : 20
représentés : 3

voteants : 23

Date de convocation : 23 avril 2026 (documents et informations liés au budget envoyés le 16 avril 2026).

L'an deux mil vingt-six, le 30 avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECHEVALIER, Maire.

Etaient présents : M. LECHEVALIER Arnaud ; M. MOREL Sylvain ; M. FADIER Thierry ; Mme KERGOAT Morgane ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme BODIN Marie-Eve ; M. CHAUVEL Benoît ; Mme GUILLOUX Patricia ; Mme AUSSANT Angélique ; M. ROUSSEL Frédéric ; Mme BADICHE MANCEL Karine ; M. GUERIN Fabrice ; Mme BONTEMPS Anne-Claire ; M. DELAMARE Fabien ; M. RAULT Pierre-Antoine ; M. PREAUX Damien ; Mme BRUMANT Magali ; Mme NICOLAS Aline ; M. LEYET Léo.

Absent :

Absentes excusés : Mme NOËL Marie-Laure ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme GUILLOUX Christèle ;

Pouvoirs : Mme NOËL Marie-Laure donne pouvoir à Mme NICOLAS Aline ;

Mme LECHEVALIER Nathalie donne pouvoir à M. MOREL Sylvain.

Mme GUILLOUX Christèle donne pouvoir à Mme KERGOAT Morgane.

Secrétaire de séance : Mme NICOLAS Aline.

2026-05-047 - RUE DES DEPORTES - CESSIION DE DEUX PARCELLES A MONSIEUR RETE LOUIS ET MADAME RETE ELISE

RAPPORTEUR : JP. GUERIN

EXPOSE

Par courrier, Monsieur et Madame RETE ont sollicité la commune afin d'acquérir deux parcelles situées rue des Déportés à Louvigné-du-Désert. Les frais d'acte seront partagés entre la commune et le demandeur.

PROPOSITION

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, M. Benoît LERAY ;

Vu l'avis du Domaine en date du 08 décembre 2025 fixant la valeur vénale du bien (parcelle AE 457/458 de 111 m²) à 350 € ;

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la cession décrite ci-dessus ;
- de fixer le prix de vente à 350 € ;
- de prononcer le déclassement dans le domaine privé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document afférent.

DECISION

Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 30 avril 2026

Pour extrait conforme

Le Maire

A. LECHEVALIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.